

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

OK

N° W19-409996

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8157 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOUJILIL AZIZ

Date de naissance : 22-07-69

Adresse :

Tél. : 0661239754 Total des frais engagés : 3782.03 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Louhna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Ré
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21-08-19

Nom et prénom du malade : Boujilil Aziz Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 08/07/2019

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/08/2019	2		320.00	INP : 11111111 DR. MOHAMED KHADEM Jacoub El Mansour Résidence 2 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAMMA	27/08/2019	222.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
UNETTE ISLAM 184, Rue des Anglais CASABLANCA	27/08/2019					320.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

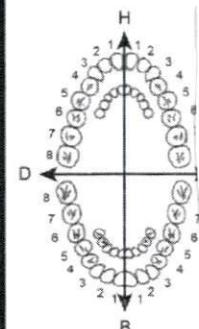
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 11111111

COEFFICIENT DES TRAVAUX



E 01 18
11/2021

PPC: 135,00

Sans conservateur
Sans phosphates

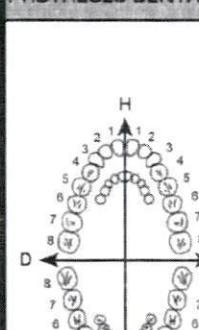
Hydratation
Intense et
Duriable
Sécheresse oculaire
modérée à sévère

Hyaluronate de sodium 0,2%
Hypromélose 0,2%

Eole dual®

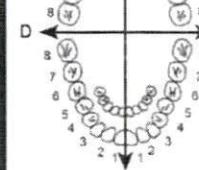


DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE



25533412	21433552
00000000	00000000
<input type="checkbox"/>	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remani, adjonctior.
Fonctionnel Thérapeutique, nécessaire à la profe]



RELAXANT
LOT: 190198
DUO: 05/2022
87,00DH

DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 28/08/19 الدار البيضاء، في:

رخصة السياقة

الدكتورة لبني خيار بنجلون
إختصاصية في أمراض وجراحة العيون
الليزر - فحص الشبكة بالأشعة
جراحة المول - العدسات
عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون
طبيبة سابقة يستشفى 20 غشت

Yac Boujemla Farhat.
2/ - 135,00 Dhs - 100 x 44 ٥٠
2/ - Relaxation ٨٧ ٠٠ S.P. ٣٦١٤٢١٩٣
2/ - 222,00 S.L. Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub Al Anfal, Etage 5 - Casablanca
Mansour, Rés Tél: 05 22 95 12 89
Casablanca - Tel: 0522921028
0522921028 N° 36664 STE PHARMACEUTIQUE CASABLANCA

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

**Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE**

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin à l'hôpital 20 Aout Casablanca
Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le:

1er Septembre 2008

Rx de la conduite

dar

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OIEL DROIT

+ 3,00 (-90°, 80°)

OIEL GAUCHE

+ 3,00 (-90°, 85°)

ADDITION VISION DE PRES

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N°2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

+ 1,75

sur



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca
RC Casa 264242 - Patente : 30011275

Facture N° **0004133**

ICG: 005147430000110

Casablanca, le 12/3/19

M..... Doit

Nature des Verres	Vision de Loin	Vision de Près	Doubles foyers	Varilux
<i>Progressif</i>	OD /	OD /	OD /	OD 432
<i>P. P.</i>	OG /	OG /	OG /	OG 432
Monture	Métal	Plastique		
V.L.: - OD <i>+ 3.00 (- 0.50 à 80)</i>				<i>1000</i>
- OG <i>+ 3.00 (- 0.75 à 85)</i>				<i>1100</i>
V.P.: - OD				
- OG				
ADD./ <i>+ 1,75</i>				
TOTAL				<i>3.500</i>

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA

Arrêtée la présente facture à la somme de *Trois Mille*

Dina Cont. DHJ